



Ligue de Bretagne de Basket-Ball
Tel. 02 23 46 33 80 / Fax. 02.23.46.33.81
2 C, allée Jacques Frimot
www.basketbretagne.com
35000 RENNES
secretariatgeneral@basketbretagne.com

BRETAGNE

Bureau Directeur Du 10 juillet 2014 à Vannes

N°1

Présents :

Marylise COCHENNEC – Valérie ALLIO - Corinne PETIT - Jean-Jacques KERDONCUFF – Serge KERHUIEL – Antoine LE BERRE – Mickaël LEBRETON – Eric TREHIN

Excusés :

Jacqueline PALIN – Gérard LE ROUX – Philippe VALLEE

Invitée :

Daisy LE PENNEC

Jean-Jacques KERDONCUFF accueille les participants et remercie Jean- Luc LE DANVIC et le club de l'UCK NEF de Vannes pour l'utilisation de ses locaux.

ORDRE DU JOUR

1) Validation des commissions

➤ Sportive :

Présidente : Daisy LE PENNEC

Membres :

- GUERIN Maryvonne - MENGUAL Sébastien - TREHIN Eric - CHEVALIER Pascal
- DE KERMEL Guillaume (Coupe de Bretagne)

➤ Coupe Bretagne :

Responsable : Guillaume DE KERMEL

Membre : Daisy LE PENNEC

Composition Validée

➤ Juridique :

Président : Serge KERHUIEL

Statuts – Règlements : Serge KERHUIEL

Chargés d'instruction :

- Marylise COCHENNEC - Mickaël LEBRETON

Discipline :

- Jean-Bernard GOURLAY - Jean-Claude LEMAITRE - Marcel PASQUET - René PERRIN
- Jean-Paul PICHOFF

Composition validée



➤ **Salles et Terrains :**

Président : Jean-Pierre VAILLANT

CDST 22 Jean-Pierre VARNIER

Jean-Michel FELIN

CDST 29 Claude BRISELET

Jean-Claude TALOC

CDST 35 Robert GERNIGON

Christian CORDEAU / Alain LEFEVRE

CDST 56 Michel LE GUELLEC

Patrick FLOCH

Commission Validée

➤ **Médicale :**

Président : Daniel GRAZIANA

Membre : Erwan SILLIAU

Commission validée

➤ **Développement Durable :**

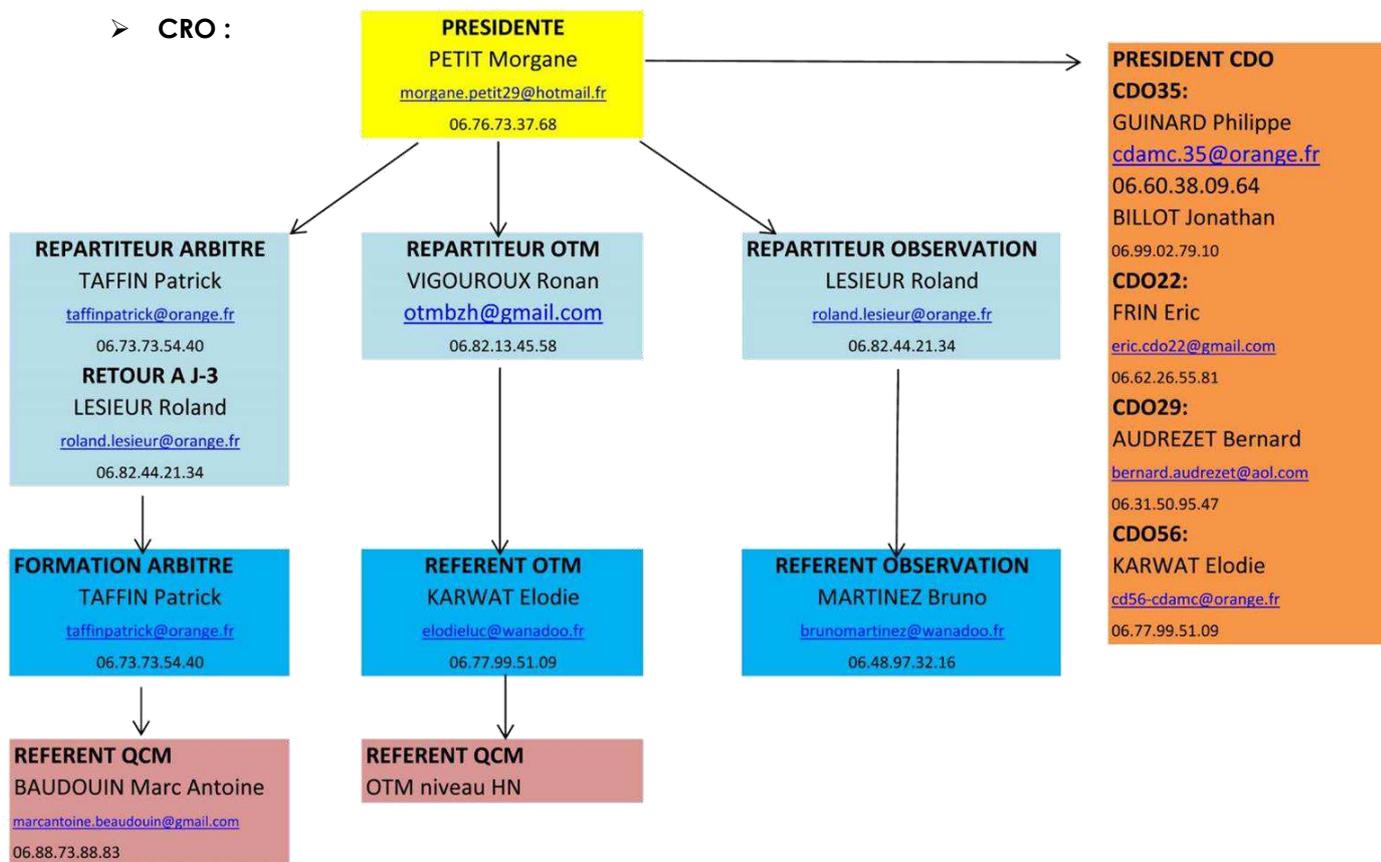
Responsable : Jacques PERRIER

Membres :

- Vanessa DUHOUX - Mathieu JACQUES - Aurélien LEBERT - Jean-Pierre BELBEOC'H
- Antoine LE BERRE

Commission validée

➤ **CRO :**



Commission validée

➤ **Groupe Basket Féminin :**

Responsable : Valérie ALLIO

Membres :

- Gérard LE ROUX - Yoann CABIOC'H – Pierre-Antoine DESILLES

➤ **Groupe Dirigeants :**

Responsable : Philippe LE STER

➤ **Communication :**

- **à valider avec Philippe VALLEE, responsable du pôle pour l'éclatement des missions en groupe et non en commission dans le respect des règlements de la Ligue**

➤ **Groupe Communication :**

Président : Antoine LE BERRE

Membre : Geoffrey LAUNAY

➤ **Groupe Partenariat :**

Président : Gérard LE ROUX

Membres :

- Jean-Philippe GUIVARCH (29) - David LE GOFF (29) - Philippe VALLEE (35)
- Guillaume DE KERMEL (56)

➤ **Groupe Animation – 3X3 – Esprit sportif :**

Président : Guillaume DE KERMEL

Membre : Antoine LE BERRE

➤ **Groupe Evènements :**

Responsable : Joseph HOUE

Membres :

- Valérie ALLIO - Gérard LE ROUX - Philippe VALLEE

2) Dossier Saint Briec Basket

Jean-Jacques KERDONCUFF fait le point sur l'avancement du dossier.
Un entretien avec les responsables du nouveau club doit être programmé.

En accord avec la FFBB, il a interrogé individuellement les membres du bureau qui, à la majorité, accepteraient un engagement en LRM1 si toutes les conditions statutaires sont respectées dans le cadre de la reprise.

3) Planning actions à lancer

Daisy LE PENNEC présente l'attribution des lieux des plateaux qualificatifs :

U 13 masculin : AURAY
U 15 masculin : BREAL SOUS MONTFORT
U 15 Féminin : YFFINIAC
U 17 masculin : LE RHEU
U 17 Féminin : BREST

Remerciements à tous les clubs pour leurs supports et soutien pour ces organisations.

4) Annuaire de la Ligue

Il est en cours de finalisation. Il sera mis en ligne sur le site de la Ligue et pourra le cas échéant être édité par les clubs qui le souhaitent.

Toutes les informations devront être validées par les présidents responsables et une information de mise en ligne sera réalisée vers les clubs.

5) Dossier médicaux des arbitres

Présentation de la procédure écrite (voir annexe). Elle est en conformité avec les règles établies par la COMED.

Accord du bureau pour diffusion vers tous les arbitres concernés avec copie aux CD (Sont concernés tous les arbitres évoluant sur les championnats de France et les arbitres territoires de 35 ans et plus évoluant sur les championnats départementaux et régionaux).

6) Groupe Championnats de Ligue

Groupe féminins : validés

Groupe masculins :

- En attente du retour de la décision de la FFBB quant à la demande de Wild card établie par l'UJAP de Quimper.
- En attente Rendez-vous avec le club de l'Elan Basket Saint Briec (repreneur de Saint Briec Basket).

La finalité de ces dossiers va modifier les montées et descentes des différents groupes. Il n'est pas actuellement possible de les valider.

7) QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de la ligue : du 4 au 15 août 2014.

La secrétaire générale
Marylise COCHENNEC



Le président
Jean-Jacques KERDONCUFF



PROCEDURE DOSSIER MEDICAL ARBITRE

Quel que soit le niveau d'arbitrage (Haut Niveau – Championnat de France ou Territorial), l'imprimé est à télécharger sur le site www.ffbb.com :
<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/arbitres/documents-officiels>

Arbitres de Haut Niveau

L'examen médical doit être pratiqué par un **médecin agréé FFBB**. Il faut envoyer un dossier complet (**comprenant auto-questionnaire, compte rendu de l'examen, ECG de repos**) à la Commission **Fédérale Médicale** **avant le 20 Juillet 2014**.

Pour les arbitres de **plus de 35 ans** (au 01/01/2015), Il faut y joindre le **compte rendu et le tracé d'une épreuve d'effort datant de moins de 3 ans** (postérieure au 01/01/2011), s'il n'existe pas de facteur de risque selon les recommandations concernant les sportifs de compétition.

(Une épreuve d'effort peut être demandée de façon plus rapprochée en fonction du nombre de facteurs de risque en accord avec les recommandations et / ou à la demande de la Commission médicale)

Arbitres évoluant en Championnat de France

1. Vous remplissez l'**auto-questionnaire**.
2. Vous faites remplir le **dossier médical** par le **médecin agréé FFBB**.
3. Vous faites un **électrocardiogramme de repos** (Une épreuve d'effort peut être demandée en fonction du nombre de facteurs de risque en accord avec les recommandations et/ou à la demande de la Commission médicale)
4. **Pour les arbitres de plus de 35 ans** (au 01/01/2015) :

Il faut joindre à votre dossier le **compte rendu et le tracé d'une épreuve d'effort** datant de moins de 3 ans (postérieure au 01/01/2011), s'il n'existe pas de facteur de risque selon les recommandations concernant les sportifs de compétition.

(Une épreuve d'effort peut être demandée de façon plus rapprochée en fonction du nombre de facteurs de risque en accord avec les recommandations et / ou à la demande de la Commission médicale)

5. Vous mettez le dossier médical dans une enveloppe cachetée en y agrafant le coupon « conclusion » disponible en 2^{ème} page (afin de garantir le secret médical de votre dossier)
6. Vous envoyez le tout, sous enveloppe DIRECTEMENT à la **LIGUE DE BRETAGNE**, à l'intention du Médecin Régional **avant le 1^{er} août 2014**.

Arbitres territoriaux

- **Avant 35 ans** (au 01/01/2015) :
 1. Vous remplissez l'**auto-questionnaire**.
 2. Vous faites remplir le **dossier médical** par tout médecin au choix : médecin traitant – médecin agréé ou Centre de Médecine du sport
 3. Vous mettez le dossier médical dans une enveloppe cachetée en y agrafant le coupon « conclusion » ci-dessous (afin de garantir le secret médical de votre dossier)
 4. Vous envoyez le tout, sous enveloppe, à votre **COMITE DEPARTEMENTAL**.

L'électrocardiogramme est CONSEILLE et recommandé tous les 4 ans.

- **Après 35 ans** (au 01/01/2015) :
 1. Vous remplissez l'**auto-questionnaire**.
 2. Vous faites remplir le **dossier médical** par le **médecin agréé FFBB**.
 3. Vous faites un **électrocardiogramme de repos** (Une épreuve d'effort peut être demandée en fonction du nombre de facteurs de risque en accord avec les recommandations et/ou à la demande de la Commission médicale)
 4. Vous mettez le dossier médical dans une enveloppe cachetée en y agrafant le coupon « conclusion » ci-dessous (afin de garantir le secret médical de votre dossier)
 5. Vous envoyez le tout, sous enveloppe DIRECTEMENT à la **LIGUE DE BRETAGNE**, à l'intention du Médecin Régional **avant le 8 août 2014**.

Informations complémentaires

En cas de difficultés, la COMED examinera les situations litigieuses.

Aucune donnée médicale ne peut être portée à la connaissance de non-médecins et doit donc circuler en toute confidentialité.

Les services administratifs ne doivent prendre connaissance et posséder que la décision finale d'aptitude.

Cette procédure a pour objectif essentiel la prévention des accidents et en particulier cardiovasculaires.

Le respect des 10 règles d'or constitue un guide précieux pour mettre en œuvre cette prévention <http://www.clubcardiosport.com/info.php>.

Il est vivement recommandé à tous les candidats arbitres de procéder à ce bilan avant les vacances d'été.

Bordereau àagrafer sur l'enveloppe afin de garantir le secret médical de votre dossier

✂-----

CONCLUSION :

Je soussigné(e), Dr..... certifie avoir examiné Mme, M....., arbitre de basket-ball, et constaté qu'il (elle) ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique de l'arbitrage.

Date de l'examen :

Signature et cachet :